

La spécialité ARTS PLASTIQUES

Contenu :

La spécialité Arts plastiques associe **la pratique des arts plastiques et la construction d'une culture artistique** (histoire de l'art et art contemporain). Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, vidéo, création numérique, installation, performance ...

Il s'inscrit dans une dynamique d'expérimentation et d'exploration, de recherche et d'invention, d'encouragement aux projets individuels et collectifs, de rencontres sensibles avec la création artistique (visites, sorties, rencontre et travail avec des artistes ...) et de réflexion sur l'art.

Les évaluations concernent à parts égales la pratique (réalisations des élèves) et la culture artistique (le plus souvent à l'écrit).

En première, la pratique est guidée par des sujets et des attentes bien précises. En terminale, l'élève acquiert plus d'autonomie et est à l'initiative de ses projets : il est accompagné de manière individuelle dans une pratique qui lui est propre.

Les élèves qui renoncent à la spécialité arts plastiques en fin de première, peuvent s'inscrire en option facultative arts plastiques en terminale, afin de continuer à pratiquer.

Prérequis :

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi l'option facultative en seconde pour s'inscrire en spécialité arts plastiques, même si cela présente un avantage. **Il est nécessaire d'avoir un désir de créer et un intérêt pour l'art en général.**

Orientation

Classes préparatoires aux grandes écoles d'art, Ecoles d'art, faculté d'arts plastiques ou d'histoire de l'art.

Tout domaine où une solide culture artistique est un atout (médiation, communication, tourisme, journalisme, architecture, enseignement ...)

L'enseignement de spécialité en arts plastiques enrichit le parcours du lycéen des dimensions de la créativité, de la sensibilité et de la culture artistiques requises dans de nombreuses formations après le baccalauréat.

Contact

Pour toute question : catherine.levrey@ac-dijon.fr